



DIRECTION DU PERSONNEL
SOUS DIRECTION DE LA GESTION ET DE LA REMUNERATION
SERVICE DES PERSONNELS A STATUT SPECIFIQUE

DOSSIER SUIVI PAR : VALERIE RENAULT

TEL : 02.35.03.53.50
FAX : 02.35.03.54.50

E-MAIL : VALERIE.RENAULT@CG76.FR

Rouen, le **12 FEV. 2007**

Monsieur Dominique MARTOR
Secrétaire académique
SGPEN-CGT
20, rue de Fontenelle
76000 ROUEN

Monsieur le Secrétaire académique,

Au cours de l'année 2006, je vous ai reçu en audience sur votre demande et lors de cet entretien, la question des avantages en nature relatifs aux logements de fonction a été évoquée.

Mes services ont effectué une étude comparative, à partir de situations d'agents TOS prises au hasard, sur les deux méthodes de calcul pour les logements de fonction concédés par nécessité absolue de service, l'une basée sur la valeur locative du logement, l'autre sur la rémunération brute de l'agent.

Je tiens à vous informer que le Département a souhaité appliquer la méthode forfaitaire basée sur la rémunération brute, méthode la plus favorable aux personnels TOS qui ont bien entendu opté pour le Département dès le 1^{er} janvier 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire académique, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Roger BARBE